



Appel à projets SIRIC CARPEM 2019

Émergence et Innovation

❖ AAP 2019 : Candidature

Nous souhaitons financer des projets « Emergence et Innovation » entrant strictement dans le cadre des programmes de recherche 1 et 2 du CARPEM.

Ces projets **doivent associer** :

- au moins 2 équipes de recherche labellisées du CARPEM
- ou
- au moins 1 équipe de recherche labellisée et 1 plateforme labellisée dans le cadre d'un développement technologique du CARPEM.

Le projet n'excédant pas 3 pages devra indiquer, le programme choisi, les équipes/plateformes partenaires, le but scientifique recherché, le plan de travail précis envisagé.

Le **budget détaillé** devra être précisé (les financements des personnels ne sont pas autorisés).

Tous ces éléments vous seront demandés dans le « dossier de candidature – AAP2019 » à rendre avant le date limite de soumission accompagné des CV des PI et co-PI.

Si l'utilisation d'échantillons humains est prévue, l'aspect réglementaire doit être résolu au moment du dépôt du projet. Merci de fournir les pièces justificatives.

Veillez noter qu'un même PI ne peut soumettre de dossier s'il a un financement du CARPEM en cours.

Date limite de soumission : 14 juin 2019 à minuit.

Envoi des dossiers à contact@carpem.fr

❖ Informations complémentaires

Critères de sélection :

- L'aspect émergent et novateur ainsi que la qualité scientifique du projet
- La faisabilité du projet (scientifique et budgétaire)
- L'impact et les suites potentielles du projet
- Les collaborations transdisciplinaires seront favorisées

Durée du financement : 1 an non renouvelable.

Un état d'avancement du projet sera demandé à la fin du financement.

Évaluation des candidatures : Réponse 1 mois après la clôture de l'appel d'offre.

Montant alloué au projet : 40 000 €.

Contact : Aurore Hattabi : aurore.hattabi@carpem.fr (le projet CARPEM est disponible sur demande)